

<b>Public :</b>	Gestionnaires middle et back office, Administrateurs et gérants de fonds, Auditeurs ou contrôleurs, Maîtrise d'ouvrage.
<b>Prérequis :</b>	Fonctionnement des OPCVM. Notions de réglementation AMF et de comptabilité OPCVM
<b>Durée :</b>	2 jours (14 heures)
<b>Objectifs :</b>	<b>A l'issue de la formation, le participant est capable de :</b> Comprendre, réaliser et valider les écritures comptables OPCVM liées aux opérations de marchés. Connaître les règles fiscales. Maîtriser le calcul et le contrôle de la valeur liquidative.

## Programme :

---

### Analyser la typologie et les mécanismes des OPCVM

- Les différentes catégories
- L'information financière permanente et périodique : contenu et fréquence
- Les ratios réglementaires applicables et leur évolution récente

### Principes et méthodes comptables

- Le plan comptable CNC pour les OPCVM
- Courtages et commissions
- Calcul de la valeur liquidative (Pricing et NAV)
- Traitements d'exception liés à la crise financière

### Valorisation des OPCVM

- Valeurs mobilières
- T.C.N
- Prêts/emprunts de titres et opérations de pension
- Instruments financiers à terme
- Opérations en devises
- Les garanties

### **Les documents de synthèse**

- Directive MIF
- Réforme UCITS IV : le KID
- Comptes et rapports annuels
- Rapports des autorités de contrôle

### **Les ratios OPCVM**

- Ratios réglementaires et autres
- Les ratios de suivi des risques
- Les ratios d'émetteurs/contreparties
- Mesure des engagements

### **Méthode pédagogique :**

Notre approche alterne apports théoriques, exercices pratiques et/ou études de cas utilisant des méthodes d'animation actives et permettant une meilleure compréhension des concepts et une appropriation accélérée. Tous les cas pratiques seront adaptés à votre contexte.

Découverte des enseignements par le questionnement et les échanges avec et entre les participants.

Partage d'expérience, cas pratiques.

### **Modalités d'inscription :**

L'inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

### **Modalités d'évaluation :**

Le participant doit s'auto-évaluer au début et à la fin de la formation. Cette auto-évaluation est complétée par un questionnaire de fin de formation pour évaluer les compétences acquises durant de la formation et un questionnaire de satisfaction.